

Association généalogique des Alpes-Maritimes

Le bulletin de l'



Trimestriel

AGAM



Chers amis généalogistes,

Nous avons repris avec plaisir, en novembre, la réunion mensuelle habituelle aux Archives départementales. C'était tout un symbole du retour à la normale, mais hélas, il semble que ce ne soit pas terminé « We are not out of the wood » comme le diraient nos amis britanniques (Nous ne sommes pas encore sortis de la forêt). Le danger guettait les voyageurs dans les forêts au Moyen Âge. C'est aussi l'époque de l'enluminure ci-jointe, que vous pouvez retrouver aussi sur Gallica, le site de la Bibliothèque nationale de France. Cette illustration de Noël, de l'atelier de Jean Pucelle, fait partie du livre d'heures de la reine Jeanne de Navarre (1311-1349), il est daté de 1330-1340.

Je voudrais en profiter pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, en famille et entre amis. Laissons derrière nous cette année 2021 qui a été, à de nombreux égards, difficile et stressante, et formulons des vœux pour que la nouvelle année soit plus normale, afin que nous puissions vivre davantage en harmonie avec nos aspirations.

À très bientôt,

Patrick Cavallo

Réunions et permanences avec la situation sanitaire :

- Réunion de Nice-AD06 : le dernier mercredi du mois à 14h. Accès à la bibliothèque de l'AGAM. (Réunions suspendues)
- Réunion d'Antibes : le 2^e samedi du mois à 14h, animée par Arlette Fixot.
- Réunion d'entraide à Nice Saint-Paul : les 1^{er} et 3^e lundis du mois à 14h, animée par Guy Sidler / Claudine Poirier.
- Réunion d'entraide à Nice Saint-Paul : le dernier samedi du mois de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, animée par Annick Girardet / Guy Sidler / Claudine Poirier.
- Permanence à Nice Saint-Paul : le 3^e vendredi du mois à 13h30, animée par Michèle Parente et Annie Frediani.
- Réunion de Villeneuve-Loubet : le 2^e jeudi du mois à 14h.
- Réunion de Menton / Roquebrune : le 1^e samedi du mois à 14h, animée par Gabriel Maurel.

Nous maintenons des réunions en visioconférence, en plus de nos réunions d'entraide généalogique, tous les quinze jours, les 2^e et 4^e lundis du mois à 14h. Pour assister aux visioconférences, cliquez sur le lien : <https://meet.jit.si/AGAMentraide>

Adresse du local Nice Saint-Paul

Le nouveau local de l'AGAM se trouve à Nice dans le quartier Gambetta / Mantéga / Piol au 26 avenue de Pessicart (bâtiment à droite de l'église Saint-Paul).
Tél : 09 50 73 13 63

Formations

Des séances de formation et information (informatique, GeneaBank, GeneaNet, logiciels...) sont proposées une fois par mois de 14h à 17h dans notre local.
Inscription obligatoire.

Les demandes d'inscription doivent être envoyées à secretariatagam@gmail.com ou par courrier (numéro de téléphone indispensable) à l'adresse suivante :
AGAM 8 rue Delrieu 06100 NICE

Les thèmes de formation disponibles sont :

- Vous débutez : les bases de généalogie ;
- Un ordinateur : initiation à l'informatique ;
- Comment se servir d'un logiciel de généalogie
 - formation Généatique ;
 - formation Heredis ;
- Comment rechercher dans la base de données, trucs et astuces pour affiner les recherches :
 - formation GeneaBank ;
- Les particularités du Comté de Nice sont un écueil à vos recherches :
 - généalogie dans le Comté de Nice ;
- Comment le retrouver, à quel régiment a-t-il appartenu, quelles campagnes a-t-il faites : formation recherches sur nos ancêtres « les Poilus de 14-18 » ;
- Un village vous intéresse, comment fait-on un relevé ? Une équipe peut vous aider :
 - formation Nimègue.

La bibliothèque de l'AGAM

Pour consulter les documents de la bibliothèque de Nice, dont la liste se trouve sur le site Internet, contactez Denise Loizeau au cours de la réunion mensuelle de Nice aux AD06. Si vous avez des suggestions à nous faire concernant les ouvrages de la bibliothèque, contactez-nous.

Chers adhérents, le bulletin de l'AGAM est fait par et pour vous. Faites-nous part de vos suggestions.

Pour participer au bulletin, envoyez vos textes, informations, commentaires, questions, réponses à :

AGAM
8 rue Delrieu
06100 NICE

ou par mail à Denise Loizeau loizeaud@gmail.com
Les informations seront publiées après validation du bureau.

Celles qui ne pourront pas l'être, faute de place ou de délai, seront publiées dans le bulletin suivant.

N'oubliez pas de consulter le site Internet de l'association : www.agam-06.org

Quelques adresses électroniques :

- AGAM (Patrick Cavallo) : agam.06@gmail.com
- Secréariat : secretariatagam@gmail.com
- Trésorier :
(Thierry Adam) tresorieragam@gmail.com
- Articles pour le bulletin :
(Denise Loizeau) loizeaud@gmail.com
- Points GeneaBank :
(Louise Bettini) geneabankagam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays niçois :
(Michèle Parente) parentemichele@yahoo.fr
- Contact pour les releveurs du pays vençois :
(Thierry Adam) tresorieragam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays grassois :
(Marc Duchassin) duchassin.marc@wanadoo.fr
- Contact pour les releveurs du Mentonnais :
(Gabriel Maurel) agam.cgrm@laposte.net
- Contact pour la permanence de Mouans-Sartoux
(Georges Roland) roland.agam@gmail.com
- Contact pour la permanence de Nice à notre local
(Michèle Parente) parentemichele@yahoo.fr

NOTRE BASE AGAM :

Mise à jour du 4^e trimestre 2021 de la base AGAM :

- CLANS : naissances 1602-1803, 3 783 actes.
- CLANS : mariages 1609-1803, 347 actes.
- CLANS : décès 1601-1803, 4 839 actes.
- PEILLE : naissances 1861-1903, 1 493 actes.
- SOSPEL : confirmations 1753-1836, 8 222 actes.
- ST-LAURENT-DU-VAR : mariages 1603-1792, 880 actes non vérifiés.
- VENCE : naissances 1859-1870, 601 actes.
- VILLEFRANCHE-SUR-MER : décès 1794-1824, 1 921 actes.

Soit 22 086 actes supplémentaires.

La base comprend 1 378 291 actes.

Alain Otho

Recensements

(3^{ème} partie)

Que peuvent nous apporter les recensements ?

Beaucoup de choses à condition d'être attentif et de ne pas oublier de faire les vérifications de toutes les infos recueillies.

Sur les traces de mon arrière-grand-père.

Sur son acte de naissance, il est fait seulement mention de son mariage en 1921 à Saint-Ouen-de-Mimbré dans la Sarthe. Mais son fils, mon grand-père, lui est né en 1898 à Nizon et se marie en 1922 toujours à Nizon, et sa mère se prénomme Marie Anne, ça ne colle pas.

Un deuxième mariage ? Possible, mais dans la Sarthe, les registres des mariages en ligne s'arrêtent en 1897. Consultons les recensements de 1921

N°	Noms	Sexe	Age	Etat	Profession	Notes
1	Sellin Yves	M	58	Marié		Chf famille
2	Sellin Aline	F	39	Mariée		épouse
3	Sellin Clémence	F	9	Non mariée		
4	Sellin Yvonne	F	7	Non mariée		
5	Sellin Alice	F	5	Non mariée		
6	Sellin Joséphine	F	3	Non mariée		

On y trouve effectivement une seule famille Le Sellin, mais une famille nombreuse avec quatre enfants !

Le chef de famille Yves est bien né à Nizon en 1862. Mais est-ce bien mon grand-père ? Vérification faite, il n'y a pas d'autre Yves Le Sellin né à Nizon en 1862.

Sa femme prénommée Aline serait née aussi à Nizon en 1881. Effectivement, je trouve bien la naissance en 1881 de Aline Clémence Yvonne Le Sellin et mention est faite dans la marge, de son mariage en 1921 à Saint-Ouen-de-Mimbré dans la Sarthe. Donc c'est bien elle, seulement prénommée Aline.

Surprise ! Son père est le frère de celui d'Yves.

Les mariés sont donc cousins germains.

Ainsi, l'arrière-grand-père s'est donc marié deux fois.

Revenons au recensement de 1921 et plus précisément aux enfants de la famille. Cette année-là pour chaque individu on note la date de naissance et aussi le lieu de naissance (une aubaine pour tout généalogiste).

Clémence 1912 Bénodet
Alain 1913 Campbon
Alice 1916 Bourg
Joséphine 1918 Bourg

Là, surprise à nouveau !

Si les deux derniers enfants sont nés au bourg de Saint-Ouen de Mimbré, ce n'est pas le cas des deux autres.

La première est née à Bénodet dans le Finistère.

Il me faut demander confirmation à la mairie de Bénodet.

L'acte reçu confirme qu'elle est bien la fille de Aline mais de père inconnu. La déclaration ayant été faite par Yves, toujours marié avec ma grand-mère, qui réside à la même adresse.

Poursuivons la consultation des recensements avec celui de 1926 pour voir l'évolution de la famille.

DESIGNATION	NUMERO	ANNEE	LIEU	SITUATION	PROFESSION
Le Bouze (soub.)	16	1862	Benodet	chef	Maison
Yves	17	1891	Nizon	époux	Mr
Aline	18	1891	Nizon	épouse	Mr
Le Sellin	19	1913	Benodet	enfant	Mr
Le Sellin	20	1914	St Ouen	enfant	Mr
Le Sellin	21	1921	St Ouen	enfant	Mr

Là aussi des surprises nous attendent : L'un des prénoms de l'épouse est devenu son patronyme.

Une explication qui me paraît plausible : la famille parlait breton et se faisait peut-être plus ou moins bien comprendre de l'enquêteur.

Celui-ci devait penser qu'en lui donnant le même patronyme ils n'avaient pas compris ce qu'il leur demandait et il a complété son document, sans trop approfondir, il en avait certainement beaucoup d'autres à faire. Preuve s'il en est qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant ce qui est inscrit dans ces registres.

Un nouvel enfant est venu compléter la famille : André né en 1921.

Deux autres ont disparu, Clémence et Alice, de la liste des enfants. Absentes du domicile familial ou décédées ? Il faudra de nouveau consulter l'état-civil pour avoir la réponse.

Faisons un nouveau bond de 5 ans et regardons ce qu'est devenue la famille en 1931.

DESIGNATION	NUMERO	ANNEE	LIEU	SITUATION	PROFESSION
Le Bouze (soub.)	16	1862	Benodet	chef	Maison
Yves	17	1891	Nizon	époux	Mr
Aline	18	1891	Nizon	épouse	Mr
Le Sellin	19	1913	Benodet	enfant	Mr
Le Sellin	20	1914	St Ouen	enfant	Mr
Le Sellin	21	1921	St Ouen	enfant	Mr

La famille est bien réduite, elle ne compte plus que trois personnes.

L'épouse, notée veuve, est devenue chef de famille.

Le père est donc décédé. Il suffira de demander son acte de décès à la mairie entre 1926 et 1931 pour en connaître la date exacte.

De même en 1936, la famille compte encore trois personnes. Mais la composition est légèrement différente. Le fils aîné est parti tandis que l'une des filles est revenue vivre chez sa mère.

51	51	1911	Le Bouze	Aline	1891	Benodet	chef	Mr
		1913	Le Sellin	Josephine	1914	Benodet	fil	Mr
		1921	Le Sellin	André	1921	St Ouen	fil	construc.

Bilan de cette exploitation des registres de recensement.

Non seulement j'ai pu découvrir 5 frères et sœurs à mon grand-père, mais je connais la date et le lieu de son décès. D'autre part, s'il m'était possible de trouver les trois enfants nés dans la commune où les parents se sont mariés, jamais je n'aurais eu l'idée de chercher les deux autres. Et c'est bien la consultation des recensements qui m'a permis de connaître leur existence.

Voyons maintenant ce que les recensements de Nizon vont apporter. Mon grand-père étant né en 1898 il doit figurer logiquement sur celui de 1901.

1	1	1898	Le Bouze	Aline	1891	Benodet	chef	Maison
2	2	1898	Le Bouze	Yves	1891	Nizon	époux	Mr
3	3	1898	Le Bouze	Alice	1898	Nizon	fil	Mr
4	4	1898	Le Bouze	Clémence	1898	Nizon	fil	Mr

Première constatation : si mon grand-père y est bien mentionné, le grand-père se prénomme Isidore !

En réalité il se prénomme Yves Isidore, l'âge correspond, les renseignements sur l'épouse aussi, c'est donc bien la famille de mon grand-père.

Mais il faut vérifier la naissance de Nicolas vers 1889.

Et là, nouvelle surprise, la mère n'est pas mon arrière-grand-mère.

Ce qui laisse supposer un troisième mariage.

Nouvelle recherche dans l'état-civil de Nizon et je découvre ce troisième mariage en 1881. Il me faudra ensuite faire les vérifications concernant le décès de l'épouse et les autres enfants du couple.

Au final, l'arrière-grand-père se sera marié trois fois entre 1881 et 1921 et il aura eu treize enfants et, sans les recensements, sa famille aurait été bien plus réduite.

A. Girardet

La Sainte-Victoire

Cette montagne unique en son genre nous annonce notre arrivée sur Aix-en-Provence lorsque l'on vient de Nice. Elle s'élance vers le ciel avec fierté, de la garrigue, des oliveraies et des vignobles provençaux. Elle a été aimée de tout temps et Paul Cézanne en avait fait son icône.



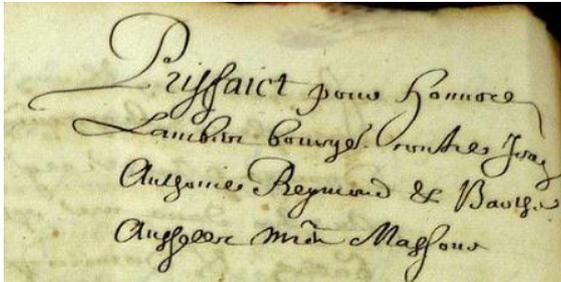
En son sommet, la croix de Provence élevée au XIX^e siècle (la quatrième), de 18 mètres de haut, se voit à des kilomètres à la ronde.

Au pied de la croix, la brèche des moines et le prieuré.

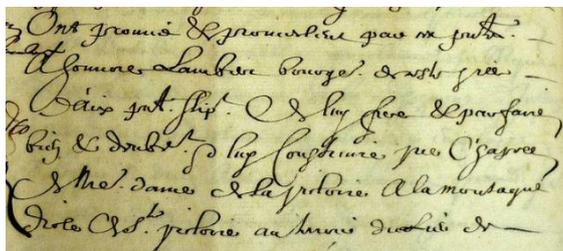
Le site où est construit le prieuré, de par sa situation à la fois dominante sur la campagne alentour, mais aussi avec son isolement et sa proximité avec le domaine céleste, incite à la méditation. Il a sans doute, de tout temps, attiré les hommes en quête de spirituel. Les chercheurs estiment que ce site a été occupé à une époque très lointaine. C'est par contre seulement en 1251 que l'on trouve les premières traces écrites mentionnant une chapelle sous le nom de Sainte-Venture. Au Moyen Âge, notre montagne était désignée comme la Montagne Sainte-Venture. Jusque vers le milieu du XVII^e siècle la chapelle fut occupée par des ermites qui vivaient très pauvrement et assuraient les services religieux des pèlerins des communes voisines, ainsi que l'entretien sommaire du site.

Dans les années 1650, l'abbé Jean Aubert, maître de cérémonie à l'église Saint-Sauveur à Aix, avait l'habitude de fréquenter l'ermitage de Sainte-Venture où il aimait venir se recueillir et prier en solitaire. Il fut sensibilisé à la dégradation du site qui, par manque d'entretien, commençait à tomber en ruine. Il décida, avec l'aide de la confrérie Sainte-Victoire d'Aix qu'il dirigeait, de rénover et d'agrandir le site. Il avait plusieurs projets dont la création d'une chapelle souterraine, en creusant le rocher pour réunir des grottes naturelles situées sous la chapelle Venture au fond de l'aven. Vers 1654, le prêtre s'installa sur place et devint ermite. Ses prêches et ses actions religieuses attirèrent beaucoup plus de monde que ce que pouvaient accepter les bâtiments existants. Il fit aussi la connaissance d'un riche bourgeois aixois qui allait changer le cours de son histoire. Honoré Lambert, qui était gravement malade et condamné par l'état de la science de cette époque, fut guéri contre toute

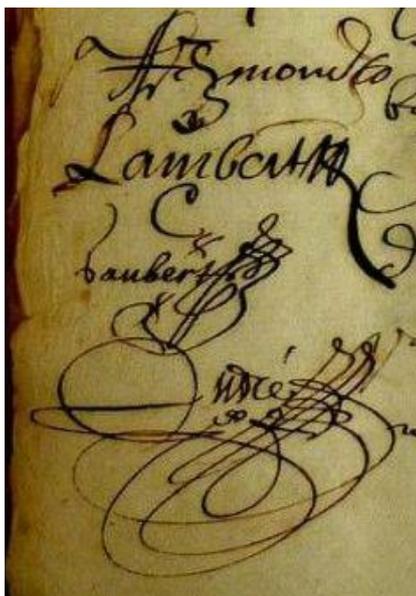
attente. Il attribua sa guérison au secours de la Vierge Marie et il décida d'offrir sa participation financière à Jean Aubert pour la construction d'une nouvelle chapelle. Un contrat fut signé le 2 octobre 1657.



Pryfaict pour Honoré Lambert bourgeo(ois) contre Jean Anthoine Reymond et Barthélémy Ansselet m(aistr)es massons



ont promis et promectent par ces pré(sen)tes à Honoré Lambert bourgeo(ois) de ceste ville d'Aix, pré(sen)t stip(ulant) de lui fere et parfaire bien et deub(m)e(n)t et luy construire une chapelle de N(os)tre Dame de la Victoire à la montagne dicte de Ste Victoire



Les signataires du contrat

Le cardinal Girolamo Grimaldi-Cavalleroni, d'origine génoise, archevêque d'Aix, viendra

à trois reprises sur le site entre 1657 et 1661, malgré les difficultés d'accès. Cela témoigne sans aucun doute de l'importance attachée à la construction de ce prieuré.

C'était, depuis fort longtemps, un lieu de pèlerinage de la campagne aixoise. Mais c'est un indiscutable succès populaire qui couronnera la fin des travaux de cette chapelle qui était devenue un lieu de renommée régionale.

Fort de ces résultats, et toujours avec l'aide d'Honoré Lambert, la création d'un petit monastère allait démarrer à partir de 1663. Des travaux énormes se poursuivaient avec la découpe à la barre à mine de la brèche des moines dans la falaise afin de laisser entrer le soleil sur les bâtiments. Puis ce fut la réalisation d'une esplanade, le creusement d'une citerne d'eau pour recueillir l'eau de pluie, car il n'y avait pas de source aux alentours. Les édifices furent ensuite complétés par un élégant portail d'entrée en pierres de Bibémus.



Tous ces travaux nécessitèrent une intendance inouïe pour transporter à dos de mulet les pierres de taille, la chaux, le sable, la charpente de bois et même l'eau, sans oublier bien sûr, le ravitaillement des ouvriers. Un chercheur a estimé à 215 tonnes la quantité de pierres de Bibémus utilisées dans la construction et à 358 tonnes le mortier nécessaire. Avec un chargement moyen de 80 kg d'un mulet, je vous laisse imaginer le nombre de voyages nécessaires.

Pour l'aider dans son sacerdoce, l'abbé Aubert fit appel à quatre moines de l'ordre de Saint-Benoît appartenant à la congrégation des frères Carmes d'Aix-en-Provence. L'histoire dira qu'ils ne restèrent pas bien longtemps, la vie sur place n'était peut-être pas si facile que cela.



Le prieuré par Meunier (BNF)

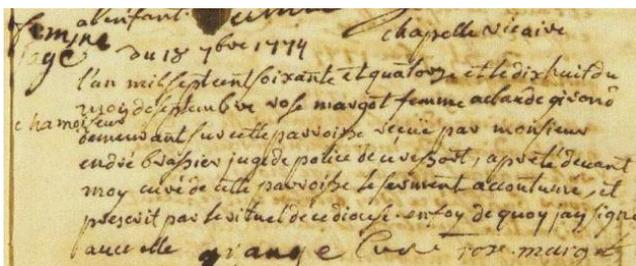
Le site vient de connaître une nouvelle campagne importante de restauration. Pour approfondir le sujet, je vous conseille le site web de l'association des amis de Sainte-Victoire.

<https://www.amisdesainte victoire.asso.fr/index.html>

P. Cavallo

Être sage-femme au XVIII^e siècle

Le dépouillement des registres paroissiaux de Maringues (63210) m'a fait découvrir un acte concernant l'une de mes aïeules : Rose MARGOT ayant prêté « le serment accoutumé » des sages-femmes devant le curé du lieu, après avoir été reçue par M. André BRASSIER juge de police.



Femme sage - du 18 septembre 1774.

L'an 1774 et le 18 du mois de septembre Rose MARGOT femme à Claude GIROND chamoiseur demeurant sur cette paroisse reçue par monsieur André BRASSIER juge de police de ce ressort, a prêté devant moy curé de cette paroisse le serment accoutumé, et prescrit par le rituel de ce diocèse en foy de quoy jay signé avec elle. 2 signatures : GRANGE, curé – Rose MARGOT
(AD 63 – Maringues - registres de 1769/1775 – vue n° 159/295)

La découverte de cet acte m'a amenée à me poser plusieurs questions :

- À quelles occasions parle-t-on des sages-femmes dans les registres paroissiaux ?
- Quel est le véritable rôle d'une sage-femme compte-tenu des connaissances médicales de l'époque ?
- De quel serment s'agit-il ?
- Quel est ce rituel diocésain ?
- Pourquoi être reçue par un juge de police ?

Pour répondre à la première question voici quelques actes glanés dans les registres :

Aujourd'hui 27/5/1762 a été inhumé dans le cimetière de l'église un enfant ondoyé à la maison à cause de danger de mort par Marie FORGERET sage femme de cette ville, né ce matin en légitime mariage de Claude GIRON charretier et de Rose MARGOT son épouse, iceluy enfant décédé l'instant après ont été témoins de sa sépulture
(AD 63 Maringues registres numérisés 1762/1768 – vue 206).

Aujourd'hui 14/9/1756 a été inhumé dans le cimetière de l'église un enfant mâle d'Alexandre GANNAT et de Marie ROUGIER son épouse, né cette nuit et ondoyé sur le champ à cause de danger par Marie BORT sage femme et mort d'abord. Après ont été témoins de sa sépulture
(AD 63 Maringues- registres numérisés 1755/1761 – vue 264).

Du 31/12/1778, Anne TIXIER fille naturelle d'André TIXIER et d'Antoinette PÉLISSIER à ce que nous a dit Marie FORGERET femme sage nous a déclaré être vrai, née mardy dernier le 27/12/1778. Le parrain Louis ROUSSEL la marraine Anne MIGROS qui n'ont scu signer. (AD63 Maringues registres numérisés 1776/1781 – vue 99)

Ce sont les actes que nous rencontrons le plus souvent mais nous verrons plus loin que d'autres actes nous permettent de répondre aux autres questions.

Dès à présent, nous pouvons dire que le rôle le plus habituel de la sage-femme est

- d'aider et assister à l'accouchement,
- d'ondoyer l'enfant en cas de nécessité,
- de témoigner (« déclarer être vrai ») de ce qu'elle sait au sujet de l'enfant né (voir le 3ème acte ci-dessus).

Quel est le véritable rôle d'une sage-femme compte-tenu des connaissances médicales de l'époque ?

Essayons de répondre à cette deuxième question.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Auvergne, nous disposons du témoignage d'un Jésuite érudit : Pierre Jean-Baptiste LEGRAND d'AUSSY (1737/1800) qui note ses précieuses observations lors d'un voyage fait à la veille de la Révolution : « Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne » (Paris an III de la République). En voici un extrait :

...« L'art des accouchements est totalement inconnu en Auvergne ; et il est impossible de dire combien, annuellement, d'enfants et de mères sont estropiés et blessés par l'ignorance des matrones. Quand je dis matrones, je me trompe.

Des quinze anciennes subdélégations, il y en avait dix qui n'en possédaient point une seule. Les services de l'accouchement s'y font de voisine à voisine ; ou c'est une femme du village qui, adoptant cette profession comme elle en prendrait une autre, l'exerce au dépens de qui il appartient.

Je sais là-dessus, des détails qui font frissonner. Dans les cinq autres subdélégations, l'instruction n'était guère plus considérable ; et peut-être, parmi les prétendues sages-femmes qu'on y voit, n'y en avait-il pas quatre qui aient suivi un cours d'accouchement et subi un examen dans les écoles publiques.

Ce n'est qu'en cas d'enfantements laborieux qu'on appelle un chirurgien ; encore souvent la pauvreté empêche-t-elle d'employer cette ressource. » ...

Bien triste constatation !!!

Pourtant, les matrones ou sages-femmes existent dans chaque village comme en témoigne la lecture de nos registres paroissiaux.

En effet, l'évêque du lieu fait obligation à chaque paroisse de nommer une sage-femme, directement placée sous la surveillance du curé. Lors de l'inspection de son église par ses supérieurs, le prêtre assure habituellement que sa paroisse possède une matrone « suffisamment instruite », en réalité la plupart sont analphabètes et sont incapables de signer les registres.

Sage-femme choisie en premier, et compte-tenu de la formidable mortalité infantile, pour ses capacités « spirituelles » c'est-à-dire qu'elles ont prêté le serment requis par le diocèse et qu'elles savent ondoyer un nouveau-né en péril de mort.

Ondoyer est une nécessité, afin d'éviter à l'enfant d'errer dans les limbes sans espoir de rejoindre le Paradis.

Ondoyer, c'est-à-dire répandre de l'eau bénite sur la tête de l'enfant ou sur la partie que l'enfant « mal sorti » présente (!) en prononçant clairement et distinctement ces paroles :

« Enfant, je te baptise, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ».

Si l'on peut voir le sexe de l'enfant, il est indiqué par la suite dans l'acte enregistré des B.M.S.

Si l'on n'a pas de signes bien certains que l'enfant soit vivant, on y ajoute ces mots :

« Si tu es vivant ».

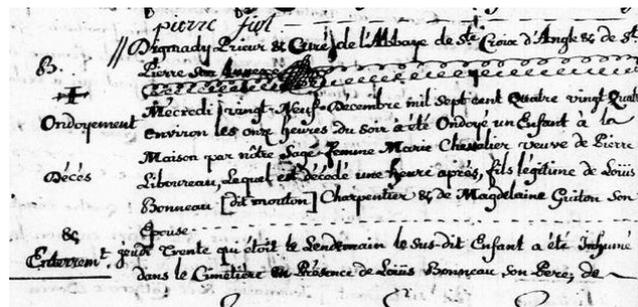
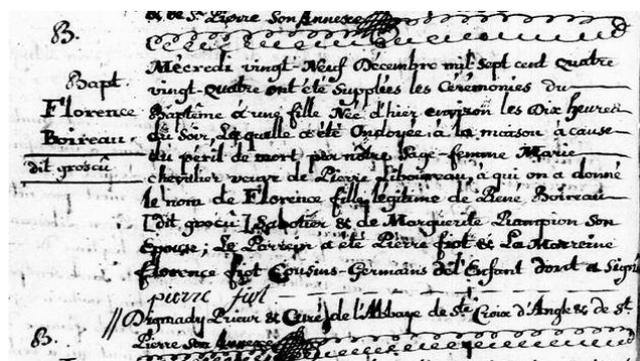
Si c'est un enfant monstrueux, ou un embryon peu développé, on donne également l'ondoiement mais « sous conditions » et en disant alors :
« Si tu es capable de Baptême, je te baptise ... etc. »

Il en est de même si l'enfant paraît mort au moment de sa sortie ; et le seul cas qu'on doit s'en dispenser, est celui où la pourriture ne laisse aucun doute sur sa mort.

Les conseils ci-dessus sont ceux donnés par un célèbre médecin accoucheur et professeur d'obstétrique à la maternité de Port-Royal de Paris : **Jean Louis BAUDELOCQUE (1745-1810)** dans ses ouvrages écrits en 1781 et 1787 : « L'art des accouchements » « Principes sur l'art des accouchements ».

Pour être habilitées par l'Église à exercer la fonction d'accoucheuse, il suffit que les matrones soient irréprochables sur le plan des mœurs et de la religion, qu'elles sachent distinguer un enfant viable d'un enfant mort ou monstrueux ; qu'elles soient capables de faire le signe de croix en récitant les paroles nécessaires et adéquates.

Ainsi l'âme de l'enfant sera sauvée. Noter qu'un enfant ondoyé n'a pas de prénom, celui-ci lui est attribué par ses parrain et marraine au moment du baptême. Si l'enfant survit, il est amené à l'église ultérieurement pour « suppléer », c'est-à-dire compléter les cérémonies du baptême.



De quel serment s'agit-il ? – Quel rituel diocésain ?

Mon aïeule Rose MARGOT savait signer et avait « prêté serment » devant le curé Grange.

En quoi consiste ce serment ?

Selon le Rituel du diocèse de Clermont-Ferrand de 1733 prôné par Monseigneur Massillon, la future sage-femme se met à genoux devant le curé, assis et couvert, et jure devant Dieu s'engager à assister les futures mères dans leurs couches, à faire appel au chirurgien en cas de besoin, à proscrire tout recours à la superstition et à ne point dévoiler les secrets de famille qu'elle serait amenée à connaître.

Quittons quelque peu l'Auvergne pour le pays de Buch (Gascogne) et écoutons le curé Bertruc nous raconter comment au début du 18ème siècle se faisait l'élection d'une sage-femme :

« Le curé rassemblait dans l'église, les plus vertueuses femmes de la paroisse, et après leur avoir montré l'importance de ce choix, il les pria de choisir celle qu'elles croyaient en conscience, le plus propre à cette fonction. Elle devait savoir baptiser, garder le secret des familles, être adroite pour ménager la vie et le salut des mères et des enfants. Elle devait être exempte de tout soupçon d'hérésie, maléfice et superstition, exemplaire dans sa vie et dans ses mœurs »

Elle devait savoir baptiser, garder le secret des familles, être adroite pour ménager la vie et le salut des mères et des enfants. Elle devait être exempte de tout soupçon d'hérésie, maléfice et superstition, exemplaire dans sa vie et dans ses mœurs »

Le plus souvent il était fait appel à une veuve d'âge mûr d'excellente réputation ou à une femme ayant eu plusieurs enfants et respectée par tout le village.

La nouvelle élue prêtait ensuite serment dans les conditions suivantes :

« Vous jurez, lui disait le curé, et promettez à Dieu, votre Créateur, en présence du Saint-Autel, de vous acquitter avec toute la précaution, la diligence et la fidélité qui vous sera possible, de la charge que vous entretenez, d'assister dans les couches, les femmes enceintes de cette paroisse, pauvres et riches, qui auront recours à vous. Vous promettez aussi d'user, dans les périls imminents du conseil et de l'aide des médecins et chirurgiens et des autres femmes expérimentées dans cette fonction et de ne point révéler les secrets de famille, ni des personnes que vous assisterez. Vous promettez enfin de ne rien faire, ni consentir par promesse, par menace ou par quelqu'autre motif, qu'on fasse quoique ce soit qui puisse nuire à la santé de la mère ou de l'enfant. Vous le jurez et promettez ainsi ? »

Et la sage-femme à genoux, la main droite sur le Livre des Évangiles répondait :
« Oui, Monsieur, je le jure devant Dieu et le promets sur les Saints Évangiles que je touche ».

Existe-t-il une formation médicale des sages-femmes ?

Revenons en Auvergne, dans les registres de Cébazat à la date du 7 décembre 1728 :
« Serment juré par Marie SANNEYRE femme à Claude JAPILLE. Marie SANNEYRE est reçue à la fonction d'accoucheuse ou femme-sage après avoir été examinée par Mre Jean BRUNIN chirurgien juré de la paroisse et par Melle Huguette BOURDIGE, Mme Jeanne FREZET, femme à Nicolas FLEURY et autres à ce entendues et après le certificat de la Dame NOLLAS de Clermont qui a fait plusieurs leçons à la dite SANNEYRE, nous luy avons fait de notre part les questions qu'elle doit savoir pour s'en acquitter dignement et l'avons trouvée propre pour exercer cette fonction et avant de l'admettre nous luy avons fait prêter le serment en ce cas requis en la forme habituelle ».

Par un édit royal de septembre 1723, sont organisés les statuts des chirurgiens et à cette occasion il est indiqué que les sages-femmes devront obtenir du curé et du juge du lieu, un certificat de bonne conduite et

mœurs, passer un examen et payer les examinateurs (lieutenant du premier chirurgien, greffier, médecin).
Voulant en savoir plus sur cet « examen devant un chirurgien juré de la paroisse », j'ai visité le site de l'ordre des sages-femmes et dans le chapitre « Historique de la profession » (www.ordre-sages-femmes.fr/grand_public/histo/qphistoriqu1.htm)
voici ce que l'on peut découvrir :

...C'est en 1660 que la communauté des sages-femmes est officiellement reconnue. Elle est agréée à la corporation des chirurgiens. Une grande mutation de la profession s'opère à partir de cette date.

Vers 1730, les statuts et règlements corporatifs concernant tous les chirurgiens, auxquels les sages-femmes sont assimilées, s'appliquent désormais à celles-ci.

L'enseignement se structure. Son programme est désormais résolument obstétrical et médical.

On passe de la sorte, très lentement, des « matrones » et leurs pratiques empiriques souvent superstitieuses aux « sages-femmes » ayant reçu une formation obstétricale.

Ainsi donc, notre Marie SANNEYRE (acte ci-dessus) avait suivi une formation de cet ordre et avait été déclarée capable par le chirurgien Jean BRUNIN, après avoir vraisemblablement payé ce que de droit.

L'Auvergne peut s'enorgueillir d'avoir parmi ses enfants une sage-femme du 18ème siècle d'une compétence professionnelle remarquable, nourrie du Siècle des Lumières et qui va bouleverser l'enseignement de l'obstétrique. Elle formera sur le territoire français plus de 3000 sages-femmes et chirurgiens en 25 ans et

deviendra la première pédagogue de l'obstétrique.

Angélique-Marguerite Le Boursier Du COUDRAY (1714-1789) est née à Clermont-Ferrand, elle exerce la profession de sage-femme à Paris puis retourne dans son Auvergne natale.

Consciente de la carence professionnelle dramatique des matrones qui sévissent dans les campagnes, elle s'emploie à enseigner celles-ci, en faisant son tour de France, où grâce à ses dons pédagogiques, elle entreprend de donner des cours.

Ses passages dans les grandes villes étaient annoncés par l'Église et son enseignement pratique se faisait sur un mannequin qu'elle présentait chaque fois ...

En 1759, elle publie un livre : « Abrégé de l'Art des accouchements » qu'elle fera illustrer de gravures en couleur.

Et pour joindre la pratique à la théorie, Angélique-Marguerite de COUDRAY conçoit sa « fameuse machine de démonstration ».



La "machine" de Madame de Coudray.

La "machine" est en réalité un mannequin servant à enseigner l'art des accouchements. La "machine", déposée en 1778, il en reste un unique exemplaire conservé et est exposé au musée Flaubert et d'histoire de la Médecine, à Rouen. Elle comprend un mannequin représentant, en grandeur réelle, la partie inférieure du corps d'une femme, une poupée de la taille d'un nouveau-né et différents accessoires montrant, entre autres, l'anatomie de la femme, un fœtus à sept mois, des jumeaux.



Le mannequin de démonstration :

L'ensemble de confection artisanale est fait en toile et en peau, de couleur rose, rembourré de coton. Le mannequin de démonstration est représenté en grandeur nature et repose sur une armature en fer, en position gynécologique. Il s'ouvre dans sa partie supérieure pour positionner la poupée dans le ventre maternel. Il porte des orifices où coulisse tout un jeu de ficelles et de lanières permettant de simuler l'ampliation vaginale et la dilatation du périnée lors du passage de l'enfant et contribuant à montrer la dynamique de l'accouchement. La radiographie a révélé que sous les étoffes, la soie et les rubans se cache une véritable structure osseuse : le bassin d'une jeune femme.

Il ne reste plus qu'un exemplaire de cette « machine » qui se trouve au musée Flaubert et d'histoire de la médecine de Rouen.

Au cours de la formation qui durait deux mois les élèves étaient invitées à s'exercer sur le mannequin.

Cet enseignement pratique du « geste obstétrical » correspondait à la volonté de Madame Du COUDRAY de rendre ses leçons « palpables » puisqu'elles s'adressaient à des femmes de la campagne peu instruites, souvent illettrées, et des « esprits peu accoutumés à ne rien saisir que par les sens ».

Cette méthode ayant fait ses preuves elle reçoit du roi Louis XV, en 1767, un brevet l'autorisant à enseigner dans les différentes provinces du royaume.

B R E V E T

Qui autorise la Dame DUCOUDRAY, Maitresse Sage-Femme, à tenir des Cours d'instruction publique dans toutes les Provinces du Royaume.

Aujourd'hui, dix-huit Août mil sept cent soixante-sept, le Roi étant à Compiègne; Sa Majesté, toujours occupée du soin de donner à ses peuples les secours dont ils ont besoin, & principalement pour tout ce qui peut tendre à leur conservation; & bien informée de la science & de l'expérience que la Dame DUCOUDRAY, Sage-Femme, a acquise dans l'Art des Accouchements; voulant d'ailleurs la récompenser des soins infinis qu'elle s'est donnés pour pousser cet Art, si utile & si nécessaire, à un haut degré de perfection, Sa Majesté l'a nommée pour enseigner l'Art des Accouchements dans toute l'étendue de son Royaume; lui permet, à cet effet, d'y tenir des Cours publics & particuliers sur tout ce qui y a rapport, sans que, sous aucun prétexte, elle puisse y être troublée: Monde & ordonne en conséquence Sa Majesté, à tous Gouverneurs, Intendants, & Commissaires départis dans ses Provinces pour l'exécution de ses ordres, & à tous Magistrats & Juges qu'il appartiendra, de la protéger & de lui donner toute l'aide & assistance dont elle aura besoin; & afin de lui procurer tous les moyens de se transporter dans toutes les Provinces où elle sera utile, Sa Majesté veut

7
& entend que tant qu'elle tiendra des Cours publics d'instructions, dans quelque lieu de son Royaume que ce soit, elle jouisse, par chacun an, de la somme de huit mille livres, qu'Elle lui accorde à titre de gratification annuelle; & lorsque l'âge & les infirmités ne lui permettront plus de tenir lesdits Cours, de trois mille livres seulement, pour lui faciliter les moyens de vivre dans sa retraite; lesquelles sommes lui seront payées, dans les cas susdits, à l'avenir, par chacun an, sa vie durant, par les Gardes de son Trésor Royal, présents & à venir, sur ses simples quittances, à compter, suivant les états & ordonnances qui en seront expédiés en vertu du présent Brevet, que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main, & fait contre-signer par moi Conseiller-Secrétaire d'Etat & de ses Commandements & Finances. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Brevet qui autorise la dame DUCOUDRAY, maitresse sage-femme, à tenir des cours d'instruction publique dans toutes les provinces du royaume, 18 août 1767. A.D.I.L., C 355.

Munie de ce brevet, son tour de France obstétrical va durer jusqu'en 1783 sous le règne de Louis XVI.

C'est une femme de caractère, elle parle ainsi de l'accouchement :

... « En attendant le moment de délivrer la femme, on doit la consoler le plus affectueusement possible, son état douloureux y engage ; mais il faut le faire avec un air de gaieté qui ne lui inspire aucune crainte de danger. Il faut éviter tous les chuchotements à l'oreille qui ne pourraient que l'inquiéter et lui faire craindre des suites fâcheuses. On doit lui parler de Dieu et l'engager à le remercier de l'avoir mise hors de péril. Si elle recourt à des reliques, il faut lui représenter qu'elles seront tout aussi efficaces sur le lit voisin que si on les posait sur elle-même, ce qui pourrait la gêner... »

Cette pionnière a été une actrice importante du recul de la mortalité infantile. Des chirurgiens auvergnats formés par Mme Du Coudray vont transmettre cet enseignement. C'est le cas du docteur BLANCHETON à Clermont, nommé par l'Intendant d'Auvergne. Dès 1761, il ouvre ses cours pour « apprendre gratuitement la théorie et la pratique de l'accouchement ».

Ce cours dure ordinairement trois mois. M. l'Intendant fait inviter les curés à procurer les futures sages-femmes et à les choisir parmi les femmes les plus intelligentes.

On a constaté que dans les campagnes on répugne à cette profession si utile, on est par conséquent obligé de prendre des sujets parmi les plus bas du peuple pour la plupart et comme la misère ne leur permet pas de vivre pendant trois mois hors de leur maison, Monsieur l'Intendant leur a fait donner 3 sols par jours (AD 63 – 1 c 104). Pédagogue, Angélique-Marguerite, n'avait de cesse d'améliorer ses outils pédagogiques, créant de nouvelles planches illustrées dans ses manuels, ajoutant des détails réalistes à son mannequin : sang et eau mêlés.

Femme de caractère, mais pas naïve, cette aristocrate du cordon ombilical, voyage entourée d'une véritable cour, financée par l'État, vendant manuels et mannequins, se heurtant à ses consœurs superstitieuses et aux médecins jaloux de sa royale protection. Angélique-Marguerite meurt riche à 75 ans, sa tâche accomplie, la mortalité infantile étant en nette régression.

Mais, car il y a un mais, la généreuse idée se soldera par un échec relatif, excepté à Clermont-Ferrand où l'école se maintiendra par-delà la Révolution (plus de 30 ans après son ouverture).

La vive opposition des chirurgiens, alarmés par l'intrusion de la maîtresse sage-femme dans ce qu'ils estiment être leur domaine, bien que les apprentis-chirurgiens soient nombreux à fréquenter les cours d'obstétrique lancés par Madame du Coudray, va dénaturer l'idée de départ qui était de confier son savoir à des femmes. En outre, les interventions de l'Intendant d'Auvergne en faveur d'Angélique-Marguerite déplaisent et paraissent de despotiques empiètements dans un terrain qui ne lui appartient pas, d'intolérables dénis à la réglementation, laquelle place les accoucheuses sous l'autorité et le contrôle de la seule « communauté des chirurgiens ». Ces derniers, eux-mêmes méprisés par les médecins, n'entendent pas se faire damer le pion par des matrones (!!) Aussi ont-ils multiplié les cabales contre la maîtresse sage-femme et les procès contre ses élèves.

Les curés eux-mêmes ne se seraient guère souciés du recrutement des candidates sages-femmes comme cela leur était demandé.

Pendant près d'un quart de siècle, Madame du Coudray sera amenée à renouveler l'expérience auvergnate dans la plupart des provinces du royaume. Mais partout, elle rencontrera les mêmes difficultés qu'en Auvergne. Seules les grandes villes bénéficieront véritablement de son apport. Qu'ils usent de la persuasion ou de la contrainte, les gouvernements qui succéderont à l'Ancien Régime se heurteront aux mêmes obstacles. En 1860, soit un siècle après l'expérience de Madame du Coudray, six communes du Puy-de-Dôme sur dix demeurent dépourvues de sages-femmes qualifiées. (AD 63 – L 681 et 5811).

La médicalisation ne gagnera peu à peu l'ensemble de la population qu'entre les deux dernières guerres mondiales !

Come sono tenuti i libri?	<i>... sono tenuti in un libro...</i>
Se vi sia Ospedali per gli infermi?	<i>... non sono aperti, perché i governi non hanno voluto...</i>
N.° 12 — Levatrice.	
Quante nella Parrocchia?	<i>... due...</i>
Se sufficientemente istruite?	<i>... sì...</i>
Se inorigerate?	<i>... no...</i>
<p><i>A tutto si dovrà rispondere capo per capo nel modo più breve possibile, con rimandare il presente Stato entro il termine fissato dalla Circolare al medesimo unita, e con fare in un foglio a parte da trasmettersi pure nello stesso tempo quelle altre osservazioni, che o per la ristrettezza dello spazio libero nel presente Stato, o per la loro confidenziale importanza, o altri rilevanti motivi si giudicassero nella prudenza e zelo de' MM. RR. Curati.</i></p> <p><i>Il presente Stato dovrà essere sottoscritto nella seguente forma:</i></p> <p>Io, <i>... Curato</i> confermo quanto ho riferito sopra con mio giuramento <i>... lacto pectore</i> addì <i>29</i> del mese di <i>Aprile</i> anno <i>1836</i>.</p>	
Stato di relazione la Brigue. 28 aprile 1836	

Voici la photocopie donnée par Gilles Bouis, archiviste diocésain de Nice, tirée du « Stato di relazione » de la Brigue (28/4/1836). En italien, sage-femme se dit « Levatrice »

Cet exposé destiné à l'AGAM (Association Généalogique des Alpes-Maritimes) a été conçu grâce à de nombreux documents sources :

- « Accoucher autrefois » par Guy CITERNE (BT2 pédagogie Freinet n° 139 - 1982)
- « L'art d'accoucher réduit à ses principes » par Jean ASTRUC (1766, imprimerie P.G. Cavalier)
- « Accoucheurs de campagne sous le Roi Soleil » par G. MAUQUEST de la MOTTE présenté par Jacques GELIS (Imago Paris 1989)
- « Les sages-femmes d'Aubièrre » par Pierre BOURCHEIX (Racines Aubiéroises n° 62 – 2007)
- « De la matrone à la sage-femme » par Jacqueline ROUSSET-NEVERS
<http://shaapb.fr/articles.php?lng=fr&pg=514&prt=1>)
- « Historique de la profession de sage-femme »
http://www.ordre-sages-femmes.fr/grand_public/histo/gphistoriqu1.htm)
- « Biographie de Madame Angélique-Marguerite Le Boursier du Coudray »

http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/du_coudray.hym

- « Archives départementales d'Indre et Loire »

<http://archives.cg37.fr/Actualite.php?theme=3&idactualite=39>

- « L'acte du serment juré à Cébazat du 7/12/1728 »
envoyé par Annie FRIER cghav 3065.

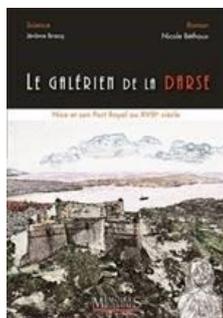
Hélène Lochey

LE COIN DU LECTEUR

Le Galérien de la Darse Nice et son Port Royal au XVIII^e siècle

Nicole Béthoux. Éditions
Mémoires Millénaires

Au début du XVIII^e siècle, Nice appartient encore à la Maison de Savoie. Seul débouché vers la mer pour le duc de Savoie, Nice et son Port Royal (situé à Villefranche-sur-Mer) sont d'une importance capitale pour la puissance turinoise. Artisans, galériens, marchands, soldats, gens du peuple et gouverneurs s'y côtoient de la darse de Villefranche aux rues de Nice. Laissez-vous guider par ce roman à cheval entre réalité scientifique et une fiction captivante qui permet de s'imprégner pleinement du mode de vie de l'époque.



Le Château de l'Anglais Histoire, légendes et mystère

Caroline Rosso Cicogna. Éditions Baie des Angles

Découvrez l'histoire du château de l'Anglais, bâtiment emblématique du patrimoine niçois et de son constructeur et premier occupant, le colonel Robert Smith. Qui mieux que Caroline Rosso Cicogna pour raconter un tel destin d'exception, les légendes qui l'ont entouré et le mystère qui demeure ? L'auteure, qui réside au château après avoir vécu en Inde et en Italie, y a consacré

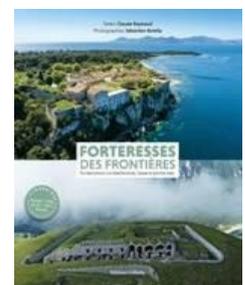
plusieurs années de recherche. La préface de Robert Roux, adjoint au Maire délégué à la Culture de la Ville de Nice, est particulièrement significative alors que Nice vient d'intégrer la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.



Forteresses des Frontières

Claude Raybaud. Photographies de
Sébastien Botella. Éditions Gilletta

Sentinelles et ouvrages défensifs, de Saint-Tropez aux confins des montagnes, les photographies de Sébastien Botella magnifient ces bâtiments incomparables construits entre le XVI^e et le XX^e siècle, du littoral aux Alpes.



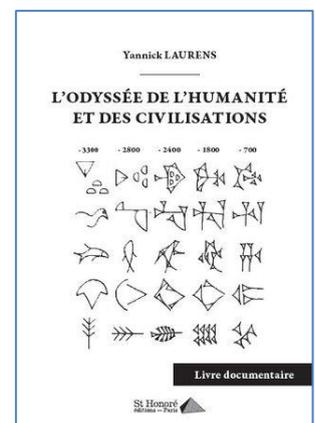
Les chemins d'accès, avec référence de la carte IGN et les coordonnées GPS, figurent en tête de chapitre, de façon à permettre aux curieux intéressés par l'Histoire et le Patrimoine de s'y rendre.

L'odyssée de l'humanité et des civilisations

Quelles cultures émergent sur les différents continents, quand les Sumériens développent les premiers savoirs, pendant l'âge d'or grec puis romain ?

Comment vit-on en Europe, en Asie, au temps des pharaons égyptiens ou des Mayas ?

Ce livre retient de ce voyage dans le temps, les inventions, les réalisations, les



personnalités ayant laissé une trace sur la scène mondiale.

Au fil du temps, l'Homme, à la fois puissant et fragile, se révèle partout guerrier et dominateur, bâtisseur et artiste, inventif et en quête permanente de l'inconnu.

Captivé par l'histoire de l'Occitanie et celle de la Rome antique, résultat d'une formation classique reçue dans sa ville de Narbonne, Yannick Laurens s'est très tôt intéressé à l'évolution des connaissances humaines à travers le temps et l'espace. Déterminante, l'émotion ressentie face aux peintures préhistoriques de Pont-d'Arc a renforcé sa conviction que la capacité de l'Homme à s'adapter, s'élever, créer et transmettre, est exceptionnelle. C'est ainsi qu'il nous fait partager sa passion pour les civilisations qui ont construit notre aventure commune, et nous délivre un message d'espoir sur notre avenir.



Rencontres Généalogiques du Gard

Les 12 et 13 novembre 2021, nous avons représenté l'AGAM aux « Rencontres Généalogiques du Gard » qui se tenaient à Marguerittes, commune proche de Nîmes.



Le salon était installé dans la médiathèque, nettement mieux qu'au stade de la Costière à Nîmes.

Ambiance beaucoup plus conviviale et chaleureuse, toutes et tous très heureux de se retrouver.

Divers stands étaient présents : associations généalogiques, généalogistes professionnels, librairie, etc.

Le samedi en fin de matinée, le maire de Marguerittes a fait le tour des stands, suivi d'un discours, puis d'un apéritif bien bon et sympathique.

Toujours des demandes concernant les recherches en Italie, Nice et diverses paroisses, etc.

Suivant la tradition, nous avons eu la visite de la famille Bourrouille qui vient nous voir régulièrement depuis 11 ans, mais que nous n'avons pas vue depuis mars 2019 en raison de la situation sanitaire.

Quelle fidélité !

Nous remercions M. Bernard Février qui a organisé ces journées avec succès.

Michèle Parente & Annie Frediani

GÉNÉALOGIE PRATIQUE

Dans cette rubrique, nous vous

proposons des sites web qui peuvent se révéler intéressants pour aider les chercheurs et les curieux. C'est à chaque fois des sites gratuits que je vous propose.

Cimetières de Nice :

Voici le lien vers le site permettant de retrouver un défunt sur Nice. Le site ne fonctionnait plus depuis quelques mois. Il fonctionne avec un nouveau lien et à condition d'utiliser chrome ou firefox. Internet explorer 11 ne fonctionne plus pour ce lien.

<https://cartes.nicecotedazur.org/apps/cimetieres2nice/>

Évelyne Castelli

EMPREINTES :

" *Le chemin, c'est le marcheur...*" Voilà bien une trentaine d'années que je me fraye un chemin dans le maquis des registres paroissiaux et des actes notariaux, et l'occasion m'est donnée ici de me retourner vers ce parcours pour évoquer les empreintes dont il m'a fait prendre conscience. Mon témoignage entend rendre compte de trois de ces aspects.

1 - LE PAYS D'OÙ JE VIENS...

LA VILLE

Le recensement de mon ascendance est complet jusqu'à la huitième génération. Comme il apparaît ci-dessous, de G2 à G8, sur les 90 mariages, 77 ont eu lieu à Nice.

	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8
Aspremont					1	2	4
Berre-les-Alpes							
Castellar							
Châteauneuf-Villevieille							
Duranus					1	1	1
Falicon							
Levens							1
Menton							
Nice (Total)	1	2	4	7	10	20	33
Sospel							
Vence							
Villages divers				1			1
Total général	1	2	4	8	12	23	40
Date et/ou lieu inconnus							3

Dans ma liste d'ascendance, les mariages de la huitième génération ont eu lieu dans la première moitié du XVIII^e siècle. Comme l'indique le tableau suivant, la liste des dates de mise en place des registres paroissiaux après l'ordonnance de Villers-Cotterêts peut rendre compte du développement de la ville à partir de cette date, à travers les vagues d'officialisation de nouvelles paroisses : une première vague à la fin du XVIII^e, une deuxième en 1814, une troisième en 1838-1842. Mais il faut noter que la mise en place d'un registre n'a sans doute parfois fait qu'officialiser l'existence d'une pratique relativement courante. Une chapelle de quartier pouvait fort bien être déjà en place avant cette date et des cérémonies religieuses y être pratiquées, mais celles-ci étaient ensuite "officialisées" par inscription dans le registre de la cathédrale. Ainsi trouve-t-on le 8 septembre 1743, rapporté dans le registre de la cathédrale Sainte-Réparate, mention du mariage à la "*Capella campestra di Santa Maria Maddalena*", de *Giacomo et Margarita Bessi*, deux de mes ancêtres, alors que la mise en place d'un registre paroissial spécifique à La Madeleine ne se fera qu'en 1795. En G7 et en G6, quatre autres

mariages de certains de mes ancêtres sont aussi mentionnés de cette manière dans le registre de la cathédrale. Par ailleurs, de 1728 à 1795, le choix du lieu de cérémonie par mes ancêtres s'est souvent porté sur la paroisse Sainte-Hélène, plus proche du vallon où coule le Magnan.

Dates du plus ancien Registre Paroissial mis en ligne sur internet

Ste-Réparate : 1564
 St-Martin St-Augustin : 1566
 St-Jacques : 1599
 Le Château : 1615
 Ste-Hélène : 1728
 St-André : 1793
 St-Sauveur : 1793
 St-Barthélémy : 1793
 St-Philippe : 1794
 Ste-Rosalie : 1794
 St-Etienne : 1794
 St-Sauveur : 1794
 Sainte-Madeleine : 1795
 Ray (Ste-Croix) : 1797
 St-Jean-Baptiste : 1803
 Ariane (St-Pierre) : 1814
 Cimiez (ND de l'Assomption) : 1814
 St-Roch : 1814
 Gairaut (St-Sauveur) : 1814
 Bellet : 1814
 ND du Port : 1823
 St-Pierre d'Arène : 1838
 Ginestière (St-Antoine) : 1838
 St-Dominique : 1839
 Bellet (St-Roman) : 1842

L'*annuaire départemental* - dont tous les numéros, de 1824 à 1938, sont publiés en ligne - ne rend pas bien compte de ce développement urbain vers l'ouest. Jusqu'en 1898, le recensement de son "Annuaire des rues" en restait au Pont-Magnan. Pourtant, le recensement national de 1822 distinguait déjà un Magnan Inférieur et un Magnan Supérieur, en fournissant pour ce dernier la liste de 50 foyers et de tous leurs membres ! L'*annuaire départemental* n'a intégré qu'en 1899 une liste de la population du Vallon du Magnan, mais il ne donnait que le nom des seuls chefs de famille. Cependant, ce recensement - présentant d'abord le "côté droit" du vallon puis le "côté gauche" - s'arrêtait au terminus de la ligne 3 du tramway, là où la "Maison

Châlet Ponté :
 Ponté, Jh, prop.
 Maison Amalberti.
 Maison Nègre :
 Nègre, A. (Mlle).
 Conso, Bny, prop.
 Maison Martin :
 Martin, P., aubergiste.
 Lambert, A., prop.
 Curti (Vve), prop.
 Station de la Madeleine S.F.
 Perrinond (Mme), chef de station.
 Eglise de la Madeleine.
 Barralis, curé.
 Ecoles munie. de filles et garçons.
 Ferdinand (Mlle), directrice de l'école de filles.
 Toosca, directeur de l'école de garçons.
 Maison Nègre.
 Maison Alziary.
 Alziary, F., comestibles, boulangerie.
 Alziary, J., café-buvette de la gare du Sud.
 Bermond, prop.
 Raoux, prop.
 Martin, A., prop.
 Coté gauche : —
 Izetta, prop.
 Maison Dajas.
 Auberge de la Lyre :
 Mari, N.
 Ann. départemental 1899, p. 59/192

Alziary" - qui prendra, en 1908, le numéro 282 - proposait restauration et comestibles, par les soins des Alziary puis des Trombetta (cf extrait ci-contre). Une numérotation a été mise en place en 1908.

Il faudra attendre l'annuaire de 1914, pour que le recensement soit développé jusqu'au "Pont du Sud", à proximité duquel se trouve la maison de ma lignée paternelle. Ce qui était encore en 1914 le chemin de la Madeleine deviendra boulevard en 1928.

LE QUARTIER

Je suis né en 1937 en haut du boulevard de la Madeleine et j'y ai passé les sept premières années de ma vie. En 1944, nous sommes « descendus » au cœur de la ville, notre appartement étant rue du Lycée et le magasin rue Saint-François de Paule. Les visites à ma maison natale se sont espacées au fil des ans, pour finir par s'arrêter à la fin du siècle, après le décès de mes aïeux. Pourtant, aujourd'hui encore, je me sens plus de *La Madeleine* que de Nice, de *la Madeleine Supérieure* plus précisément. Pour moi, celle-ci commençait à ce qui était le terminus du tram – c'était la ligne 3 - sur cette grande esplanade qui marquait le début de la couverture du Magnan, avec comme postes-frontières à cette extrémité, l'église qui surplombait le chemin du Cimetière, et *Chez Trombetta* sur la grand-route.



La "Madeleine Supérieure" (côté église) dans les années 40-50

À l'autre extrémité – au "nord" - la frontière était le pont de chemin de fer, sous lequel il fallait passer pour entrer dans le *Quartier des Arméniens*.

C'est donc dans ce bout de quartier qu'ont poussé les racines entremêlées de cet arbre touffu qu'est ma lignée d'ascendance. L'identité de ce bout de quartier était bien plus proche pour

moi que celle de la grande ville dont il relevait.



La Madeleine "en haut" vers 1950

D'ailleurs, dans la Nice "d'avant", les particularités de la plupart des quartiers étaient manifestes, tant dans l'habitat que dans leur population et leurs pratiques de vie sociale, et le Vieux-Nice lui-même possédait plus d'un de ces quartiers ! Ces caractéristiques locales apparaissaient notamment dans l'organisation des fêtes (les festins, les concours, les "Mai"...), les traditions religieuses (dévotions, pèlerinages), les métiers privilégiés (pêcheurs, lavandières, fleuristes...). Dans chacun des quartiers, elles étaient le produit d'une histoire spécifique.



Festin de la Madeleine année 30

La Madeleine Supérieure était un bel exemple d'un tel "quartier-village", jusqu'aux années cinquante. Et pour nous, de chez *Trombetta* au *Pont du Génie*, sur tout ce tronçon où le Magnan n'était pas couvert, nous nous sentions bien dans un petit monde particulier, comme en témoigne déjà, pour le début du XX^e siècle, mon père qui en avait gardé si fort la nostalgie (France-Culture, 31/05/1997, Mémoires du Siècle, "Monsieur Jules Nègre, Maître d'hôtel au Négresco").

Dans mon enfance, je me rappelle, l'automne venu, venaient des femmes, vraiment nombreuses ! Bras dessus, bras dessous, elles chantaient en montant - à pied, bien sûr - de Saint-Roch à La Madeleine, et chacune venait dans la maison où elle venait tous les ans comme employée de la blanchisserie. Parce que c'était un quartier de blanchisseuses, on appelait ça "les bugadières" -

dans le temps la "bugade", c'était la lessive qu'on faisait avec des cendres de bois, il n'y avait pas de lessive à l'époque. Chaque famille avait sa piémontaise qui venait comme ça. En somme à la Madeleine, c'était un pays de lavandières, et elles avaient toutes une petite clientèle. Les maris, ils avaient ou un âne, ou une mule, ou un mulet, et alors le lundi ils l'attelaient à leur charrette et ils allaient chercher les ballots de linge en ville. Et le mercredi ils rapportaient le linge. Il n'y avait pas d'eau courante dans les maisons, bien sûr, mais avec notre vallon, la nappe phréatique ne devait pas être bien basse. Dans chaque maison les gens avaient chacun un petit jardin et il y avait partout un puits. Chaque lavandière avait un puits et ils attelaient l'âne ou le mulet, ils leur bandaient les yeux et toute la journée l'âne tournait, pendant que les piémontaises chantaient. Elles lavaient leur linge en chantant dès quatre heures du matin ! Elles commençaient de bonne heure, le matin, et ça chantait... (Jules Nègre)

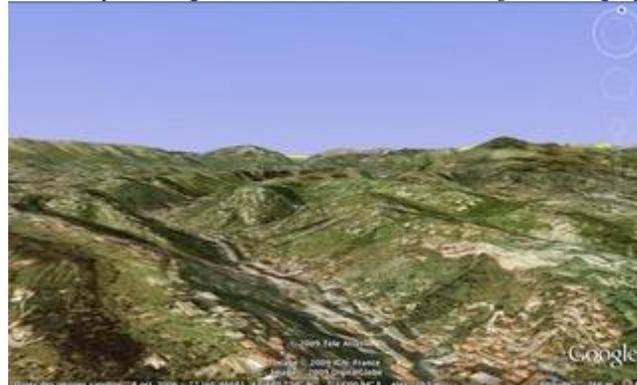
J'ai aussi mes souvenirs de ce quartier une trentaine d'années plus tard. 1945. Une autre ère débute qu'inaugure – drôle de présage ! - la bombe atomique sur Hiroshima le 8 août 1945. Pour nous, elle commence par le cinéma qui débarque Chez Trombetta ; la grande salle du rez-de-chaussée y est toujours bondée, les tables repoussées au fond servent de balcon où je vais me percher. Je garde encore le souvenir d'un "Cimetière des éléphants" qui, pour notre malheur, était en deux épisodes, séparés par quinze jours d'une attente interminable. Il y avait aussi le patronage et les fêtes paroissiales, la Proucession dai Limassa, celle de l'Assomption, et surtout, sur l'esplanade qui jouxtait le terminus du tram, le grand festin de l'été. On dressait là un immense chapiteau dans lequel se produisaient des chanteurs de renommée nationale. Et puis, pour la Sainte-Madeleine, le pèlerinage paroissial à Laghet. À partir de l'autre terminus de la ligne 3 du tramway, à La Trinité-Victor, les plus vaillants entreprenaient le trajet à pied jusqu'au Monastère. Les enfants s'y poursuivaient avec les pistolets à eau achetés aux boutiques qui jalonnaient la rue vers la petite place devant l'église. Les familles apportaient leurs paniers et s'installaient pour le repas autour de grandes tables à disposition sur des terrasses. Dans la chapelle, une ouverture dans le sol conduisait par une échelle abrupte à la crypte de la Vierge Noire. L'après-midi, un office spécial était prévu pour la paroisse. Les Filles de Marie se réunissaient dans la galerie du cloître devant la statue de Ste Marie-Madeleine et chantaient son hymne en niçois.



Procession à la Madeleine

Et puis le Vallon était un lieu d'évasion pour ceux de la Ville, grâce au tramway...

Le dimanche, on mettait des baladeuses : c'était une remorque, en somme, c'était ouvert, et les bancs étaient tous dans le même sens, et les gens admiraient le village, le paysage en montant. Et puis arrivés au terminus, les gens déambulaient jusqu'au plus haut de la Madeleine, là-haut, c'était très joli comme promenade. Les collines de mon enfance étaient comme à la création de la Terre. Il y a des endroits où la main n'était jamais passée. Lorsque les jours étaient longs, nous montions sur les collines cueillir de l'herbe pour les lapins. On faisait cette herbe qui sentait bon, la ferigoula, le romarin, tout ça... Il y avait des restaurants, on mangeait le vrai pan-bagnat, il y avait des radis, et on mangeait ça en plein air, avec des petits vins de par-là, de Bellet, de par là-haut. Les gens avaient tous autrefois un jardin, et un petit vignoble sur les collines. (Jules Nègre)



Le Magnan tient le rôle principal dans cette identité de quartier. Non seulement les rives du Magnan étaient un terrain d'aventures pour les plus jeunes, mais ses eaux favorisaient la création de ces nombreuses petites entreprises familiales de blanchisseurs, ainsi l'établissement de mouliniers ce qui concerne très directement ma propre histoire. Mais le drame peut guetter, même au cœur du paradis, et le meilleur se transformer en pire. Ce fut le cas le 22 septembre 1909, lorsque le déchaînement soudain de la

petite rivière familière a causé la mort d'un proche parent de notre maisonnée : David, fils de François Alziary, est mort en portant secours à un autre jeune employé de son père. Ce dernier

est le frère de ma grand-mère paternelle, Marie-Louise Alziari. C'est lui qui possédait le Terminus, qu'il a cédé aux Trombetta peu après le terrible drame.

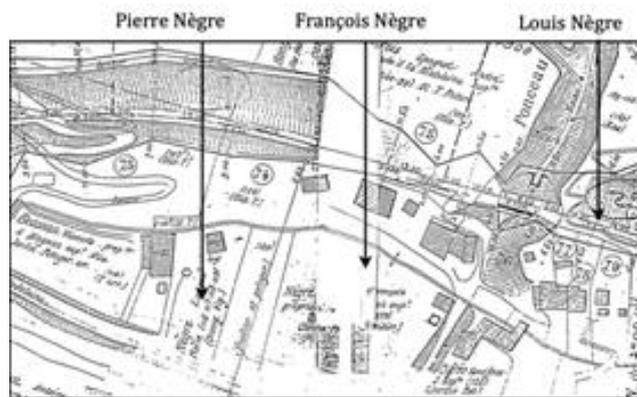


LA FAMILLE ALZIARI AUX OBSEQUES (Photo MAFI)

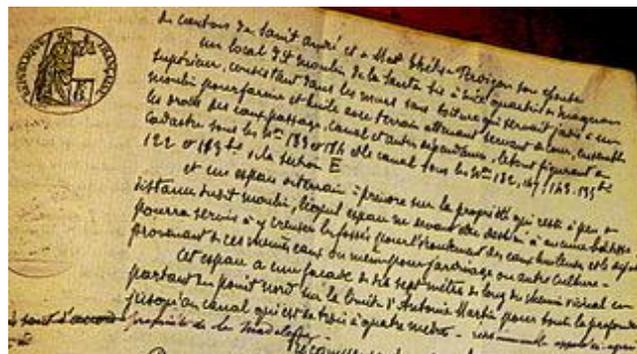


LES DEUX FOYERS

• **La Maloneria.** Nous sommes en 1858. Jean-Baptiste Nègre et Veronica Bonifassi ont eu douze enfants dont huit sont encore en vie cette année-là. Par un acte notarié du 2 mars 1858 rédigé en italien par Carlo Arnulf, *Regio Notario in questa citta*, trois de ces enfants (François, Louis et Pierre) se portent acquéreurs auprès de membres de la famille Fortin, de biens situés en haut du chemin de La Madeleine. L'achat est fait pour trois mille livres. Il y a quatre lots de terrains. Les trois premiers se situent dans la Maloniera (ce qui signifierait : *Fabrique de malons* ou de *moellons*, et donc une possible extraction d'argile dans d'anciennes carrières du Vallon...). Les trois frères se partagent les terrains et chacun y établira sa famille. De son mariage avec Louise Martin, François Nègre aura sept enfants, dont mon grand-père Jean-Baptiste Nègre (1868-1950). Celui-ci héritera d'une partie du terrain de François, sur lequel il construira la maison où mon père, Jules, est né en 1904.



• **Lou Moulin de la Santa.** En 1878, vingt ans après l'achat de *La Maloneria* par mon arrière-grand-père paternel, un local consistant dans les murs sans toiture qui servait jadis à un moulin pour farine et huile sont achetés par César Martin, mon arrière-grand-père maternel.



Ce moulin avait déjà une histoire, celle du *Moulin de la Santa*, et, à en juger par les trois énormes meules de pierre qui s'y trouvaient, cette histoire s'enfonce loin dans le passé. D'autres restes en témoignaient, tel que, dans le sous-sol au fond du garage, un lieu qui servait d'entrepôt, sombre et humide, où, enfant, j'avais peur de m'aventurer. En niçois, le moulin de César Martin se disait Lou Defissi. Il est à 500 mètres environ de *La Maloneria*. Tel est le pays d'où je viens.

Pierre Nègre

